

BEUX - INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION



N° 11 - Janvier 2002

BEUX - INFO

N° 11 - Janvier 2002

SOMMAIRE

- 1 Le mot du maire
- 2 Conseil municipal : la nouvelle équipe en place
- 3 Etat-Civil 2001 - Nouveaux arrivés - Recensement des jeunes de 16 ans
- 4 Compte-rendu des conseils municipaux
- 7 Beux décroche le 1er prix des villages fleuris
- 8 Lotissement de la Croix Margot
- 10 Intercommunalité : le projet est sur les rails !
- 12 Bientôt un nouveau logement communal.
- 13 Zone du Cheval Blanc à Solgne : ça bouge enfin !
- 14 Histoire locale : Souvenirs lorrains en Béarn
- 21 Euro : une soirée pour se familiariser avec la nouvelle monnaie.
- 22 Quand des parents d'élèves entrent en résistance ...
- 24 Le P.E.B. soumis à enquête publique
- 26 Quelques mises au point !!!
- 27 Un comité renouvelé à la tête du foyer rural de Beux.
- 28 Tarifs de location de la salle des fêtes

Photo de couverture : Vue du village de Labastide-Cézéracq (Pyrénées-Atlantiques)

Crédit photos : Remerciements à Mme Jeannine LALLANE, la municipalité de Labastide-Cézéracq et le Républicain Lorrain.

Moyens techniques d'édition : REPROGRAPHIC 7 A, Rue Clovis à METZ

le mot du maire

Voilà déjà passée cette première année du nouveau millénaire. Que n'avait-on entendu à l'aube de ce XXI^{ème} siècle que d'aucuns prédisaient spirituel ? Les terribles événements du 11 septembre dernier nous ont ramené à la triste réalité de la nature humaine. Les siècles passent mais malheureusement l'homme ne change pas. Et la pire des "inhumanités" est peut-être celle de l'homme détruisant ses semblables au nom de son Dieu ; on atteint vraiment là le comble de la bêtise humaine.

A notre plus modeste échelle, que remarque-t-on ? Un développement à outrance de l'individualisme qui conduit chacun à ne plus s'occuper que de ses "petites affaires" sans se soucier des autres ni de l'intérêt général. Réfléchissons bien à cette attitude qui s'avère dangereuse à long terme pour notre société ; ressaisissons-nous, revenons à l'idée de base de *commune* que nos ancêtres avaient forgée après être restés pendant des siècles sous le joug de l'ancien régime. Cette idée reste le socle de notre vie en république.

La commune c'est la **mise en commun** des moyens de chacun pour le bien-être de tous ou tout au moins du plus grand nombre et non la satisfaction égoïste des intérêts particuliers des uns et des autres. Pour ma part, je considère avoir été élu pour cela et je m'efforcerai de rester fidèle à ce principe simple ; j'espère que chacun de vous le comprendra même si cela semble contraire à ses intérêts personnels.

Que nous réserve ce numéro de Beux-Info ? Tout d'abord, un nouveau voyage dans le temps avec une petite visite à nos compatriotes béarnais qui ont accueilli la population buscinoise entre 1940 et 1945. En leur honneur, la couverture de ce magazine est illustrée pour une fois non pas d'une photo de la commune mais d'une vue de **Labastide-Cézéracq** qui est l'un des villages béarnais ayant hébergé des familles buscinoises pendant cette période.

Outre les habituelles rubriques (compte-rendu de conseils municipaux, état-civil, projets, travaux en cours ...) on découvrira également un article relatant le difficile combat mené par les parents d'élèves pour refuser la fermeture d'une des deux classes de notre école maternelle intercommunale. Saluons la ténacité de ce groupe de parents qui malgré la dureté des positions de l'inspecteur d'académie, ont obtenu la mise à disposition d'un demi-poste d'enseignant jusqu'à la fin de l'année. Espérons qu'à la prochaine rentrée, la situation sera revue et la deuxième classe à nouveau réouverte normalement.

Saluons également le premier prix décroché par notre village au concours d'arrondissement des villes et villages fleuris. Ce prix vient tout récompenser les buscinoises et les buscinois qui oeuvrent par petites touches à l'embellissement et au fleurissement de la commune. Un grand merci à eux et souhaitons que cette passion du beau et du propre soit communicative ; là encore c'est tous ensemble que nous améliorerons notre environnement commun !

Encore un mot sur l'intercommunalité. Le projet dans notre canton semble prendre forme. Notre commune est représentée et active au sein du groupe de travail des élus qui réfléchissent à la mise en place de cette nouvelle forme de coopération entre les communes. L'année 2002 va sans doute voir se concrétiser la mise en place d'une communauté de communes après bien des attermoissements.

Bien que la période des voeux se termine, permettez-moi de souhaiter à chacun d'entre vous une année 2002 pleine de santé de joie et de bonheur et à notre commune de rester encore longtemps ce petit village du pays messin où il fait bon vivre !

Bernard GUITTER

Conseil municipal : la nouvelle équipe en place.

A l'issue du premier tour des élections municipales qui s'est déroulé le 11 mars 2001, la totalité de la liste conduite par le maire sortant a été élue. Cette liste composée de huit anciens conseillers et trois nouveaux venus a en effet obtenue la majorité absolue des suffrages avec une participation forte (plus de 92 %).

Le vendredi 16 mars, le nouveau conseil s'est réuni pour l'élection du maire et des adjoints.

M. Bernard GUITTER, maire sortant, a été reconduit dans ses fonctions par 9 voix et une abstention. Un conseiller, absent excusé, n'a pas pu prendre part au vote.

Le poste de premier adjoint est revenu à M. Claude JOLY qui occupait déjà ce poste lors du mandat précédent. Mme Marie-Paule PIDOLLE a ensuite été élue deuxième adjointe.

Ainsi la nouvelle composition du conseil municipal est la suivante (dans l'ordre officiel du tableau, c'est à dire d'abord par fonction puis par nombre de voix obtenues) :

- M. Bernard GUITTER, maire
- M. Claude JOLY, premier adjoint
- Mme Marie-Paule PIDOLLE, deuxième adjointe
- M. Michel REBOIS, conseiller municipal
- M. Roland JOLY, conseiller municipal
- M. Jean-Luc REMY, conseiller municipal
- Mme Michèle GRAD, conseillère municipale
- M. Yves BERNARD, conseiller municipal
- M. Alain ANTOINE, conseiller municipal
- M. Georges HEHN, conseiller municipal
- M. Gilles MRAZEK, conseiller municipal

Lors de sa séance du 22 mars, le conseil municipal a procédé à l'élection des représentants de la commune au sein des différents syndicats et commissions. Ainsi, ont été désignés (T = Titulaire, S. = Suppléant) :

- **Syndicat des Eaux de Verny** : Claude JOLY (T) et Jean-Luc REMY (T)
- **Syndicat du Collège de Rémilly** : Jean-Luc REMY (T) et Michèle GRAD (T),
Georges HEHN (S)
- **Syndicat de l'aéroport** : Bernard GUITTER (T), Yves BERNARD (T), M-P PIDOLLE (S)
- **Syndicat de voirie** : Claude JOLY (T) et Michel REBOIS (T), Alain ANTOINE (S)
- **SIVU de Rémilly** (ord. ménagères) : B. GUITTER (T), Gilles MRAZEK (T), Y. BERNARD (S)
- **SIVU de Solgne** (zone Cheval Blanc) : B. GUITTER (T), Roland JOLY (T), A. ANTOINE (S)
- **Comité intercommunal** (Aube, Beux, Bazoucourt, Sanry s/Nied, Sorbey) : B GUITTER, C. JOLY, M. REBOIS, M. GRAD, M-P. PIDOLLE.
- **Commission " Environnement et cadre de vie"** : Yves BERNARD, Gilles MRAZEK, Michèle GRAD et Georges HEHN
- **Commission " Animation - Jeunesse "** : Roland JOLY, Michèle GRAD, Yves BERNARD, Gilles MRAZEK.

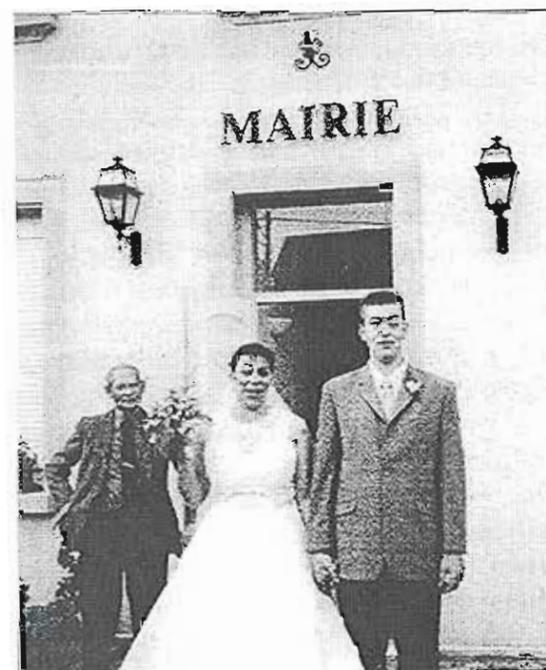
ETAT-CIVIL 2001

Naissances et Décès

- néant -

Mariage

Stéphane BUSSARD et Cristelle JACQUARD
le 1er septembre 2001 à Beux.



Stéphane BUSSARD, assistant de production est le fils de M. et Mme Jean-Claude BUSSARD domiciliés dans notre commune au n° 2 Rue des Chênes ; son épouse Cristelle vient de Secourt, village dans lequel M. Jean-Claude BUSSARD a longtemps exercé les fonctions d'instituteur et de secrétaire de mairie avant de venir s'installer à Beux en compagnie de son épouse et de profiter depuis juin dernier d'une retraite bien méritée. Tous nos voeux de bonheur aux jeunes mariés et félicitations aux parents.

ILS SE SONT INSTALLES DANS NOTRE VILLAGE EN 2001

Nous sommes heureux d'accueillir une nouvelle famille venue s'installer à Beux au courant de l'année 2001 et souhaitons la bienvenue à :

- **Pascal et Joëlle ARENDT**
4, Rue de Luppy

M. et Mme ARENDT ont entrepris depuis plusieurs années la rénovation de leur maison et voient enfin récompensé le travail et le temps qu'ils ont consacré à ce chantier de longue haleine. Bravo pour le boulot et encore une fois, bienvenue dans notre village !

RECENSEMENT DES JEUNES DE 16 ANS

Il est rappelé à tous les jeunes gens et jeunes filles qui atteignent l'âge de 16 ans, qu'ils doivent venir en mairie se faire recenser en vue de la journée d'appel de préparation à la défense (qui remplace désormais le service national). A cette occasion, il leur sera délivré une attestation de recensement ; ce document leur sera indispensable pour toute inscription à un examen ou un concours organisé par l'Etat (Brevet, BAC, permis de conduire etc...).

Alors n'oubliez pas ! Dès que j'ai 16 ans, je viens en mairie me faire recenser.

----- *Séance du 12 avril 2001* -----

Compte administratif 2000, comptes de gestion et affectation des résultats.

Le maire expose le compte administratif de l'exercice 2000 qui fait apparaître les résultats suivants :

Pour le budget principal de la commune

Section de Fonctionnement : + 177.276,75 F.
Section d'Investissement : - 373.983,79 F.

Pour le budget Assainissement

Section d'exploitation : + 7.916,68 F.
Section d'investissement : + 24.345,00 F.

En l'absence du maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces deux comptes administratifs de l'exercice 2000 et approuve en même temps les comptes de gestion du percepteur qui présentent les mêmes soldes.

Le conseil municipal décide d'affecter en totalité l'excédent de fonctionnement à la couverture du besoin d'investissement. En ce qui concerne le budget assainissement, les excédents restent affectés à leurs sections respectives.

Budget primitif pour 2001

Le maire expose son projet de budget pour 2001. Celui-ci s'équilibre comme suit :

Fonctionnement : 1.079.292 F. en recettes et en dépenses

Investissement : 1.873.983 F. en recettes et en dépenses

Pour le budget assainissement le projet de budget s'équilibre à :

Exploitation : 24.916,68 F. en recettes et en dépenses

Investissement : 32.460,00 F. en recettes et en dépenses

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces deux budgets et décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2001.

Subventions

Le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

- Foyer rural de Beux 4.500 F.
- Ass. Mémorial Haut de St-Pierre : 100 F.
- USEP de Metz Sud 150 F.
- Groupement défense canton Verny 100 F.

En outre, le C.M. décide d'allouer une subvention de 100 F. à chaque enfant de Beux qui participera au voyage au Futuroscope organisé par l' A.P.E. du Collège de Rémilly.

Motion contre la fermeture d'une classe maternelle à l'école de Luppy.

Le conseil municipal, unanime, considérant que la baisse des effectifs devrait n'être que provisoire et compte tenu des 13 nouvelles maisons projetées au lotissement de Beux, s'élève et proteste contre la fermeture d'une classe maternelle à l'école de Luppy et demande à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de revoir sa position.

----- *Séance du 28 mai 2001* -----

Subventions

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 80 F. par enfant pour deux sorties pédagogiques (spectacle à Rémilly et voyage à Rhodes).

Il accorde également une subvention de 100 F. à l'association de protection de l'environnement du canton de Verny et environs qui lutte notamment contre les nuisances de l'aéroport Metz-Nancy-Lorraine.

Commission communale des impôts directs
Comme il est d'usage, à chaque début de mandat, le conseil municipal, à la demande des services fiscaux, propose une liste de 12 noms de titulaires ainsi que 12 suppléants parmi lesquels les services fiscaux désigneront les 6 commissaires appelés à s'occuper notamment des révisions des bases cadastrales dans les 6 prochaines années.

Aménagement des rythmes scolaires

Le conseil municipal est appelé à donner un avis sur le projet d'aménagement nouveau de la semaine scolaire sur 4 jours.

Par 4 voix contre, 3 pour et 3 abstentions, le conseil donne donc un avis défavorable à cet aménagement.

----- *Séance du 16 août 2001* -----

Plan d'exposition au bruit

Le maire présente au conseil municipal, le projet de plan d'exposition au bruit concernant l'aéroport régional voisin.

Le conseil municipal, à l'unanimité, :

- réitère son opposition aux vols de nuit.

- demande que soient strictement respectés les couloirs aériens et que les essais nocturnes de moteurs soient interdits.

- regrette qu'aucune mesure ne prenne en compte la gêne actuellement subie par les habitants et souhaite la mise en place d'aides à l'isolation phonique ainsi que des dédommagements pour moins-value en cas de revente d'immeubles.

- demande que soit retenu l'indice psophique 72.

(Voir les explications plus précises sur ce point dans ce même numéro de Beux-Info)

Travaux de bâtiments

Le conseil municipal, sur proposition du maire, décide de réaliser les travaux suivants :

- réfection des peintures dans la salle de classe

- aménagement d'un placard à vaisselle et d'un volet roulant à la salle des fêtes.

Prévision de travaux pour 2002

Le conseil municipal adopte à l'unanimité un projet d'aménagement de logements dans deux bâtiments communaux situés 18 et 24 rue principale. Il sollicite les subventions départementales dans le cadre du PADEL de l'aéroport et décide d'inscrire ce programme au budget 2002.

Contrat d'entretien de chaudière

Le conseil municipal accepte de souscrire un contrat d'entretien pour la chaudière de la mairie et autorise le maire à signer ce contrat.

Subventions

Le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

- Halte garderie d'Ancerville : 100 F.
- C.C.L.I. de Solgne : 350 F.

Convention d'entretien du presbytère de Rémilly.

Le maire donne lecture du projet de convention concernant l'entretien du presbytère de Rémilly. Le conseil approuve cette convention et autorise le maire à la signer. Cependant, le conseil considère que la commune de Beux devra désormais assumer l'entretien de 2 presbytères (Rémilly et Beux) et sollicite donc la désaffectation du presbytère de Beux. Il charge le maire de prendre contact avec les autorités ecclésiastiques et préfectorales à cette fin.

----- *Séance du 31 août 2001* -----

sénatoriales du 23 septembre 2001

La commune de Beux doit élire un délégué titulaire et 3 suppléants en vue de la prochaine élection sénatoriale (suffrage indirect).

Est élu délégué titulaire :

- M. Bernard GUITTER

Sont élus délégués suppléants :

- Mme Michèle GRAD
- M. Georges HEHN
- M. Jean-Luc REMY

----- *Séance du 5 novembre 2001* -----

Participation de raccordement à l'égout

Le conseil municipal instaure une participation de raccordement à l'égout et en fixe le montant à 6000 F. Cette participation sera due pour tout nouveau raccordement à compter du 1er janvier 2002 et payable en une fois après la délivrance du permis de

construire ou de l'autorisation de raccordement.

Tarifs de location de la salle des fêtes

Le conseil décide de réajuster les tarifs de location de la salle des fêtes comme suit :

Habitants de Beux

Journée : 50 euros

Cuisine : supplément de 15 euros

Week-end : 80 euros

Cuisine : suppl. de 30 euros

Enterrements : 25 euros

Non résidents à Beux

Journée : 100 euros

Cuisine : supplément de 50 euros

Week-end : 160 euros

Cuisine : suppl. de 80 euros

Le montant de la caution est fixé à 330 euros. Dans le cas où l'état de propreté de la salle ne serait pas satisfaisant après utilisation, une somme forfaitaire de 30 euros restera acquise à la commune. Ces tarifs seront applicables aux locations faites après le 1er janvier 2002.

Subvention repas des anciens

Le conseil décide d'accorder une subvention de 3.800 F. au Foyer rural pour l'organisation du repas des anciens.

Programme de travaux en forêt communale

M. Claude JOLY, 1er adjoint, expose le programme de travaux proposé par l'ONF pour la saison 2001-2002. Le devis se monte à 23.363,86 F. TTC. Le conseil accepte le devis et le programme de travaux.

Indemnité de conseil du Percepteur

Comme après chaque renouvellement de conseil municipal, M. le Receveur municipal propose ses services en matière de conseil financier et d'assistance en matière budgétaire.

Le conseil, accepte d'allouer au percepteur la totalité de l'indemnité conformément au barème en vigueur.

(6 pour, 1 contre, 4 abstentions)

Sorties scolaires

Le maire présente au conseil le programme des sorties scolaires du regroupement pédagogique Luppy-Beux.

Le conseil accepte de participer financièrement à ces sorties à hauteur de 50 F. par enfant habitant Beux et scolarisé dans une des écoles du regroupement.

----- *Séance du 27 décembre 2001* -----

Mise en place de l'ARTT

Le maire informe le conseil du projet d'accord relatif à la mise en place de la loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT) au sein du personnel communal. Le centre de gestion ayant donné un accord de principe favorable au projet, le conseil municipal approuve cet accord et décide la mise en place à partir du 01/10/02 des nouvelles dispositions qui prévoient essentiellement le maintien des salaires et des quotités de travail pour l'ensemble du personnel ainsi qu'une annualisation du temps de travail (c'est à dire par exemple une répartition entre les périodes d'activité = période scolaire, et les périodes de repos = période de vacances scolaires)

Désignation d'un conseiller Défense

Suite à la demande du ministère de la défense, chaise conseil municipal doit désigner un conseiller chargé des questions de défense au sein de la commune. Cette personne aura pour rôle de participer au recensement des jeunes et sera l'interlocuteur privilégié de l'administration pour ces questions.

Le conseil municipal désigne M. Gutter, maire pour remplir cette fonction.

Assurance des risques statutaires du personnel
La commune était assurée jusqu'au 31/12/01 auprès de GROUPAMA GRAND EST pour

la couverture des risques statutaires de son personnel (maintien de salaire en cas de maladie, maternité etc...). Or ce genre de contrat est désormais géré par GROUPAMA RHONE-ALPES. La commune accepte donc de souscrire un nouveau contrat auprès de cette société et autorise le maire à signer ce document qui prendra effet au 01/01/02.

Etude de capillarité des réseaux Haut débit

Le Département de la Moselle a entrepris l'installation d'une boucle de liaison à haut débit qui permettra dans quelques temps des liaisons Internet ultra rapide. Il est proposé à chaque commune de Moselle de prendre part à une étude dite de "capillarité" qui devra dire dans quelles conditions techniques et économiques il serait possible de la relier à ce réseau de fibres optiques haut débit. Le coût de cette étude sera de 2 Francs par habitant.

Le conseil municipal, soucieux de ne pas passer à côté d'un futur service qui pourrait intéresser certains habitants décide de prendre part à cette étude. (unanimité)

Cession d'une parcelle communale

A la demande de M. JOLY, et après que celui-ci ait quitté la salle de réunion, le conseil municipal accepte de lui céder une petite parcelle de terrain communal d'environ un are, contigu à sa propriété, au prix de 30 euros étant entendu que l'ensemble des frais d'arpentage et d'acquisition seront à sa charge. Le conseil autorise le maire à signer l'acte de vente et tout document relatif à cette affaire.



CONCOURS DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS :



BEUX DECROCHE LE PREMIER PRIX !

La commune s'était inscrite au printemps dernier au concours départemental des villes et villages fleuris. Ce concours se déroule par arrondissement et les villes et villages sont classés par catégories en fonction du nombre d'habitants. Beux concourrait dans la catégorie des villages de moins de 300 habitants.

Le jury est passé courant juillet et d'après les remarques on était en droit de penser que malgré les efforts des uns et des autres, particuliers et commune, nous étions loin de pouvoir espérer un prix.

Quelle ne fut pas notre surprise, en novembre dernier quand les résultats ont été proclamés à l'occasion de l'assemblée générale des maires de l'arrondissement de Metz-Campagne ; le **Premier prix** pour les villages de moins de 300 habitants revenait à notre beau village !



Ce prix, s'il distingue la commune, récompense d'abord toutes les personnes qui ont à cœur de faire quelques efforts, même modestes, en matière d'embellissement (et pas seulement de fleurissement !). Alors un grand merci à toutes ces personnes et espérons que ce prix encouragera de nouvelles vocations pour que notre village soit toujours plus beau et plus agréable à vivre.

LOTISSEMENT DE "LA CROIX MARGOT"

Après tant de tracasseries et surprises en tout genre, le chantier du futur lotissement dit de "La Croix Margot" a enfin démarré le 7 novembre dernier. Mais tout d'abord pourquoi ce nom ? Il s'agit tout simplement de la contraction de deux noms de parcelles du ban communal à savoir " Le Haut de la Croix" et la " Pièce Margot". D'où le nom de Croix Margot tout simplement !

La dernière surprise a été la découverte de vestiges d'anciens four à chaux (comme relaté dans le précédent numéro). Ces "découvertes" ont obligé le lotisseur à modifier le plan de masse du lotissement c'est à dire la disposition des parcelles et des voiries internes afin de déplacer les zones susceptibles d'être creusés (tranchées pour les réseaux, fondations de maisons) afin que celles-ci ne correspondent pas avec la zone qui présenterait un intérêt éventuel. Ainsi, les vestiges, dont on ne sait d'ailleurs s'ils présentent un intérêt, seront préservés pour les générations futures !

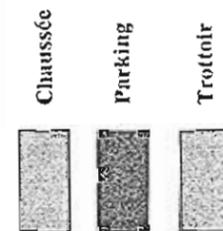
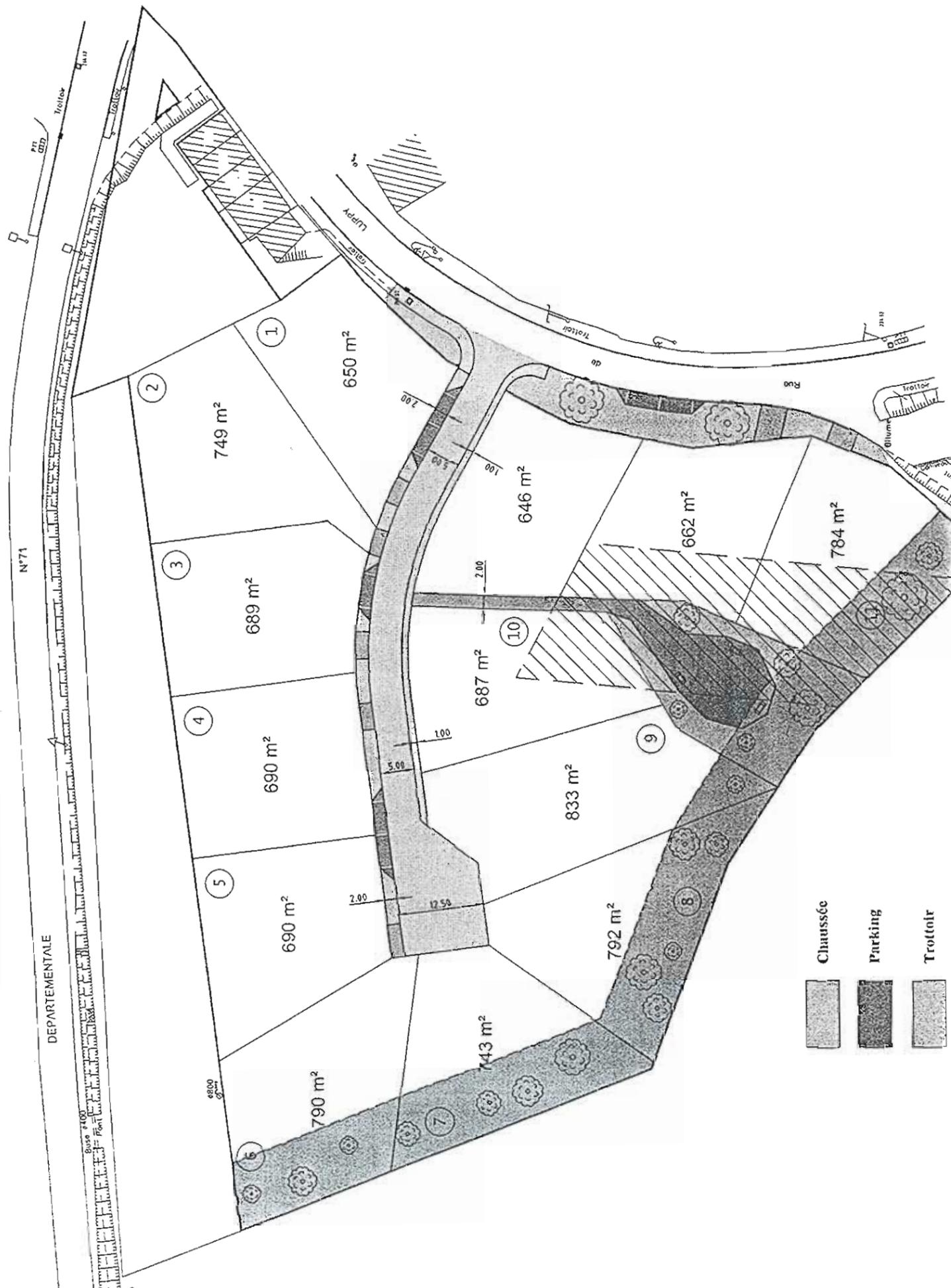
En effet, il faut savoir que pour être définitivement fixé sur l'intérêt que ces découvertes pourraient présenter, c'est le lotisseur qui devrait financer les fouilles archéologiques aux conditions et délais imposés par l'administration (Direction régionale des culturelles - DRAC). La DRAC en effet a tout pouvoir en ce domaine. Les fouilles pour un tel chantier sont estimées entre 500 et 800.000 F. Autant dire que le lotisseur ne peut supporter un tel surcoût. Aussi a-t-il préféré modifier le parcellaire afin de respecter le secteur des anciens fours.

Vous trouverez sur la page d'en face une vue du nouveau plan du lotissement qui comprend toujours 13 parcelles comme initialement ; la voirie est désormais en impasse avec une aire de retournement à l'extrémité. Un espace vert est créé à l'emplacement des anciens fours.

A l'heure actuelle, l'ensemble des réseaux d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) sont réalisés ainsi que l'essentiel des autres réseaux (eau, électricité, téléphone, éclairage public). La fosse septique collective ainsi que le dispositif d'épuration (lit d'épandage sur sable) sont également opérationnels. Il reste à réaliser les voiries provisoires avant de livrer le terrain aux futurs acquéreurs. Les personnes intéressées par des parcelles peuvent s'adresser en mairie ou directement auprès du lotisseur **Société Lorraine d'Aménagement Foncier SLAF au 03.87.64.43.06**

Les travaux d'aménagement du lotissement créent une certaine gêne aux usagers du quartier (encombrements par les engins, chaussées souillées, etc...). Ces désagréments sont dus en grande partie aux conditions climatiques de cet hiver qui ne facilitent pas les conditions d'évolution des engins sur le chantier.

Nous prions toutes ces personnes de nous en excuser et de prendre encore quelques semaines leur mal en patience. Des consignes ont été données à l'entreprise STRADEST afin que la gêne aux usagers soit limitée au maximum. Merci de votre compréhension à toutes et à tous.



INTERCOMMUNALITE

Le projet est sur les rails !

Depuis quelques mois voir quelques années on entend de plus en plus parler d'intercommunalité. De quoi s'agit-il ? Il faut savoir que jusque qu'à maintenant les communes lorsqu'elles ne pouvaient assumer seules un service, se regroupaient au sein de syndicats à vocation unique (= SIVU comme par exemple le SIVU de Rémilly pour les ordures ménagères) ou à vocation multiple (= SIVOM comme par exemple le SIVOM de Solgne qui était compétent pour l'éclairage public, l'école, l'entretien des voiries, etc.). On parlait alors d'**intercommunalité de services**.

Depuis quelques années deux lois importantes ont modifié le cadre légal de la coopération intercommunale en créant notamment les communautés de communes (plutôt adaptées au secteur rural ou des petites villes) et les communautés d'agglomération (qui doivent compter parmi elles, au moins une commune de plus de 15.000 habitants et former ensemble une agglomération de plus de 50.000 habitants) C'est ainsi que la ville de Metz et 27 autres communes attenantes ont formé depuis le premier janvier dernier la Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole (CA2M). On parle désormais d'**intercommunalité de projets**.

En effet, la loi impose un certain nombre de compétences obligatoires à ces nouveaux groupements. Il s'agit notamment de deux domaines importants : le développement économique d'une part et l'aménagement de l'espace d'autre part. Comme on le devine aisément, ces compétences ont d'énormes répercussions sur l'avenir des zones comprises dans le périmètre de ces communautés. A ces compétences obligatoires, il faut ajouter des compétences optionnelles et d'autres encore facultatives. Autre point important, ces nouvelles structures intercommunales sont dotées d'une fiscalité propre ; c'est à dire qu'elles prélèvent leur propre impôt alors que les anciens syndicats étaient financés par les contributions des communes et certaines redevances (ordures ménagères, eau, etc.).

" Hâtons nous lentement ! "

Dans notre canton, la question de l'intercommunalité a pendant plusieurs années été éludée, au motif que le secteur du sud-est messin était essentiellement résidentiel et ne pouvait donc être intéressé par une intercommunalité dont l'un des objets principaux était le développement économique. Ainsi notre conseiller général, M. Bernard HERTZOG déclarait souvent qu'en matière d'intercommunalité il convenait de " se hâter lentement", faisant remarquer que la majorité des personnes venues s'installer dans le canton de Pange sont venues y chercher le calme et le cadre de vie et non du travail qu'ils trouvent par ailleurs sur Metz.

La carte de l'intercommunalité évolue très vite.

Cependant la réflexion avance dans tous les secteurs et si l'on observe simplement notre département, on constate que, par exemple, l'arrondissement de Château-Salins qui comprend 5 cantons, a constitué une énorme communauté de communes dite du Saulnois. Elle regroupe à l'heure actuelle 114 des 121 communes de son périmètre. Au centre et à l'est il en est de même avec des structures plus petites de 15 à 35 communes (secteurs de Boulay, Grostenquin, Faulquemont, Sarreguemines, Bitche, Sarrebourg). Le sillon mosellan connaît aussi la création de plusieurs structures (Maizières les Metz, vallée de l'Orne, vallée de la Fensch, pays des 3 frontières, Cattenom, Thionville ...) On a déjà vu la question de l'agglomération messine. Au sud de Metz, le secteur de Verny, malgré d'inévitables vicissitudes est sur le point de concrétiser son projet. Seuls, les secteurs de Vigy, Pange et quelques rares autres n'ont pas encore franchi le pas en Moselle.

Au niveau national, 60% de la population est déjà membre d'une structure intercommunale de nouvelle génération. Sans doute ces 38 millions de personnes n'ont-elles pas toutes fait fausse route en s'engageant sur cette voie et en s'obligeant à réfléchir ensemble au moyen de coopérer efficacement entre elles pour apporter des plus à leurs administrés.

A l'est du nouveau.

Cependant, lors de la dernière assemblée générale des maires du canton de Pange, il a été décidé de mettre en route une réflexion sur un projet d'intercommunalité dans le canton. Un groupe de travail a été constitué dans lequel notre commune est représentée et prend une part active à l'élaboration du projet. Une première réunion de travail a eu lieu le 8 janvier et a permis de "dégrossir" le sujet. Plusieurs réunions sont d'ores et déjà programmées et devraient permettre de présenter le "bébé" dans la seconde moitié de l'année.

Procédure de création.

Comment naît une communauté de communes ?

Tout d'abord de la volonté des élus des différentes communes d'un secteur, regroupées en général autour d'un bourg centre. Ensuite de la mise en commun de projets destinés à apporter aux populations concernées des plus dans différents domaines. Reconnaissons que cette définition est assez vague mais cela laisse aux communes qui souhaitent travailler ensemble une certaine latitude dans le choix des 'compétences à transférer.

Il faut savoir ensuite que lorsqu'une ou plusieurs communes ont délibéré sur la volonté de créer une communauté, c'est au préfet de prendre acte de la décision et de fixer ce que l'on appelle un "périmètre de consultation" de la future communauté. Et c'est là que les choses se "corsent" car l'administration souhaite fortement la création d'entités suffisamment importantes. Mme le Préfet a clairement laissé entendre à maintes reprises qu'elle n'autoriserait pas de communautés de petite taille. Pour elle, la taille critique est au minimum celle d'un canton. On peut observer que la loi ne fixe dans ce domaine aucune condition de taille ni en population ni en superficie. Toutefois, le préfet étant souverain en ce domaine, on n'a guère d'autre choix que de suivre ses orientations !

En revanche, s'agissant du contenu, du mode de fonctionnement et des compétences, les élus ont une totale indépendance ; seule la loi fixe un certain nombre de domaines dans lesquels la coopération est obligatoire ou recommandée. Mais là encore on peut mettre

tout et n'importe quoi derrière telle ou telle compétence. Aux élus de définir clairement ce qu'ils souhaitent mettre en commun et de définir leur priorité.

Une fois le périmètre de consultation défini, un projet de statuts doit être élaboré. Ensuite, le projet est soumis à chacune des communes situées dans le périmètre défini par le préfet. Si une majorité qualifiée est d'accord, le préfet peut alors décider la création de la nouvelle communauté. Ensuite, vient la question de la répartition des sièges et du mode de représentation.

Quelles compétences mettre en commun ?

A l'issue de la première réunion, voilà les compétences qui pourraient être choisies :

COMPETENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace
- Participation à l'élaboration du schéma de cohérence territoriale de la région messine
- Programme d'amélioration de l'habitat

Développement économique
- Création et/ou gestion de zones d'activités commerciales, artisanales, touristiques, ou de services.
- Soutien et aide au développement du commerce et de l'artisanat local.

COMPETENCES OPTIONNELLES

Protection et mise en valeur de l'environnement
- Collecte et traitement des déchets ménagers.
- Gestion du schéma intercommunal d'assainissement et programme d'élimination des boues des stations d'épuration.
- Action en faveur du fleurissement
- Aménagement et entretien de sentiers ruraux, du patrimoine local et des cours d'eau

Construction et entretien d'équipements
- Programme d'équipement culturel et sportif

COMPETENCES FACULTATIVES

- Entretien des voiries d'intérêt communautaire
- Transport scolaires
- Organisation de spectacles culturels et sportifs
- Gestion d'un service technique intercommunal et mise en commun de matériels

Nul doute que cet important dossier va mobiliser beaucoup d'énergies dans les prochains mois. Nous en reparlerons certainement dans le prochain numéro de Beux-Info.

Bientôt un nouveau logement communal.

En triste état, l'ancien local qui abritait la pompe à incendie et qui servait également de garage communal va bientôt être transformé et rénové.

Grâce à une importante participation financière du Conseil Régional de Lorraine, qui par le biais du syndicat de l'aéroport, subventionne ce projet à hauteur de 100.000 F. (soit 15.245 euros) et une aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) d'environ 160.000 F. (soit 24.200 euros) la commune va au courant de l'année 2002 mettre en route cet important chantier. Le reste du financement sera assuré par les fonds propres de la commune ainsi qu'un emprunt.

Le projet consiste à démolir l'intérieur du bâtiment et la toiture vétustes puis de reconstituer un dallage avec accès à l'étage. Au rez-de-chaussée, on conservera deux garages, le premier sur le côté droit sera réservé comme actuellement, au locataire du presbytère ; à l'avant l'abri-bus sera rénové. Sur la partie gauche, un garage qui sera réservé au locataire du nouvel appartement et qui servira d'entrée au logement.

A l'étage, on trouvera un séjour, un coin repas, une cuisine, des toilettes et une salle de bain, des rangements et un accès à deux chambres mansardées. Cet appartement entrera donc la catégorie des F3 et aura une superficie d'environ 70 m² habitables.



Vue du bâtiment dans son état actuel

Ce projet, outre le fait qu'il favorisera l'installation d'une nouvelle famille à Beux, permettra la remise en état d'un bâtiment du patrimoine communal et de surcroît contribuera à l'embellissement du centre village. En effet, il a été demandé au maître d'oeuvre, de respecter le style des anciennes maisons de village lorrain comme par ailleurs certains particuliers l'on déjà remarquablement fait dans le même secteur du village. Espérons qu'ensuite les lieux seront mieux respectés !

Zone d'activités du Cheval Blanc à Solgne : ça bouge enfin !

Créée à l'initiative de la commune de Solgne et en coopération avec 5 autres communes (Beux, Orny, Saily-Achatel, Secourt et Thimonville), la zone d'activités intercommunale dite du Cheval Blanc a longtemps végété. En effet il aura fallu attendre près de 10 ans avant que la première entreprise ne vienne s'installer sur les terrains viabilisés mis à disposition à proximité du carrefour des RD 955 et 910, deux axes routiers importants de notre département. Rappelons-nous il y a quelques années la controverse qu'avait suscité le projet d'installation d'une centrale à enrobés. Depuis plusieurs autres projets avaient également capotés. Puis un beau jour, le miracle se produit. Il mérite d'être relaté.

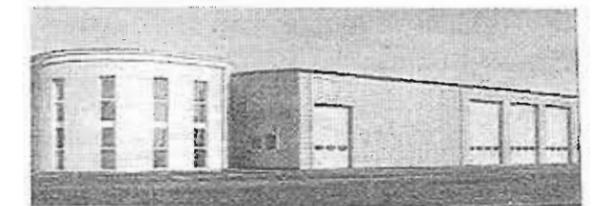
Un hasard extraordinaire !

Yannick GROSSET, gérant d'une petite société d'équipements hydrauliques pour poids lourds, et passionné de tracto-pulling vient en spectateur à Solgne pour assister à une compétition où évoluent ce type d'engins. Il rencontre dans la foule un ami à lui, habitant de Solgne, et lui parle de ses projets d'agrandissement à Cheminot où se trouve le siège de sa société. Il explique les tracas qu'il rencontre pour installer son nouveau hangar. Aussitôt, son ami saisi la balle au bond en lui indiquant que la commune de Solgne dispose d'une zone vierge et organise sur le champ une rencontre avec Jean Stamm, maire de Solgne. Celui-ci, enchanté de cette aubaine, prend rendez-vous pour le lendemain et c'est ainsi que le processus est enclenché. Quelques mois plus tard, le temps de déposer le permis de construire, et de procéder à la vente des terrains, le nouveau bâtiment est sur pied.

Une bonne nouvelle n'arrive jamais seule.

Comble de bonheur pour les 6 communes associées, cette première installation en attire d'autres et c'est ainsi que la quasi totalité des

terrains disponibles sont désormais vendus. Outre la société AMHY (Atelier de Montage HYdraulique), qui appartient à M. Grosset, va s'installer prochainement la société CREA Diffusion, jusqu'alors présente à Rémilly et spécialisée dans le travail du Corian (matériaux de synthèse composé de poudre de pierres et de résines) destiné à la fabrication de plans de travail, d'appareils sanitaires etc... Là, encore, chance pour notre zone, cette société devait rester à Rémilly, mais une nouvelle fois pour des raisons de découvertes archéologiques et de fouilles à financer par l'acquéreur du terrain, celui-ci a préféré renoncer et est venu s'installer à Solgne. Un paysagiste, un atelier de restauration de vieux meubles doivent également prochainement venir s'implanter sur le site. Et il ne s'agit plus de spéculations car les terrains sont déjà vendus !



Vue du nouveau bâtiment de la société AMHY, pionnier sur le site du Cheval Blanc

Retombées financières

Au-delà des emplois créés sur cette zone, les communes participantes vont enfin pouvoir percevoir le fruit de leur investissement en bénéficiant bientôt du retour de taxe professionnelle générée par ces activités. Ainsi, Beux, comme ses cinq autres partenaires, devrait voir alléger voire supprimer la charge de l'emprunt contracté pour financer la viabilisation de cette zone. Cela pourrait représenter une économie d'environ 3.000 euros par an. Ce sera autant qui pourra être consacré dans le futur à la commune.

Une pensée et des remerciements pour tous ceux qui ont mis en route puis soutenu ce projet qui paraissait trop ambitieux à certains.

SOUVENIRS LORRAINS EN BEARN

A la faveur de vacances dans les Landes, je me suis rendu en juillet dernier, dans les trois communes des Pyrénées-Atlantiques qui avaient accueilli les réfugiés de Beux au cours de la seconde guerre mondiale. Cette visite impromptue et non préparée m'a permis de faire connaissance avec des personnes extrêmement sympathiques et accueillantes. Voici le récit de cette visite qui fera revivre quelques souvenirs dans l'esprit de nos aînés pour qui cette période restera inoubliable.

Petit rappel historique

19 novembre 1940. Après l'envahissement de notre région par les troupes allemandes, les autorités d'occupation décident d'expulser une grande partie de la population. Imaginons le traumatisme créé par une telle décision ; obligation de partir en quelques heures avec le strict minimum (environ 30 kg de bagages), abandon des maisons, du bétail, des cultures. Chargement dans un autocar et départ pour une destination inconnue. Après un périple de plusieurs jours, la population de Beux arrive en gare de Pau. De là, les personnes sont prises en charge par des bus à destination de Labastide-Cézéracq, petit village à quelques kilomètres d'Artix environ à mi-chemin entre Pau et Orthez en pays béarnais. Une ou deux familles s'installeront d'ailleurs directement à Artix qui est un gros bourg commerçant. Un deuxième bus devait transporter nos concitoyens à Casteide-Cami non loin de

là, mais une erreur du chauffeur les fait déposer à Casteide-Candau située une vingtaine de kilomètres plus au nord. C'est ainsi que nos familles se sont trouvées séparées une fois de plus dans leur exil. Une fois l'installation faite auprès des familles béarnaises, la vie reprit doucement son cours. La guerre se prolongeant, il fallu trouver du travail et même parfois "chaussure à son pied"... Pour certains, c'est là que la vie a commencé, pour d'autres, c'est là qu'elle s'est achevée. Bref, la vie a suivi son cours jusqu'en mai 1945 lorsque la victoire permis enfin le retour au bercail.

Première étape : ARTIX



Eglise d'Artix (Pyrénées-Atlantiques)

Ma première étape me conduit à Artix où je fais connaissance avec un adjoint au maire qui, n'ayant pas connu cette époque, me dirige vers M. Maurice Cazaubon connu pour être bien au courant de l'histoire de sa ville. Celui-ci m'indique les coordonnées de son frère, Pierre, domicilié à Casteide-Candau. Je décide, avant de m'y rendre d'aller d'abord à Labastide-Cézéracq qui est seulement à 3 km d'Artix.

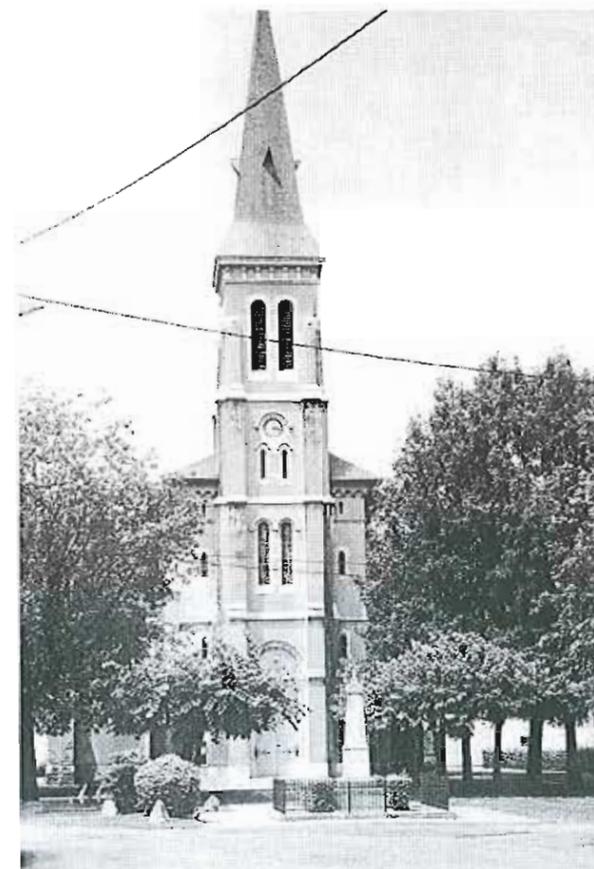
SOUVENIRS LORRAINS EN BEARN

Labastide-Cézéracq

Cette petite commune, semblable à la nôtre par sa taille, mais au relief plus plat, est située en sandwich entre la nationale 117 (Pau - Bayonne) et le Gave de Pau qui est la rivière bien connue de cette région. C'est dans ce village que je fais connaissance avec Madame Jeannine Lalanne née Barthélémy qui, originaire de Pournoy-la-Grasse, s'est mariée avec un béarnais. Avec son mari, elle me reçoit chez eux et nous discutons de tout ces événements, de cette période, des anciens encore en vie etc. Puis au détour de la conversation, Jeannine décide de me montrer quelques documents très intéressants : il s'agit de photos d'identité prises pendant la guerre et conservées en mairie jusqu'à nos jours.



L'histoire de ces photos d'identité est également peu ordinaire : il y a quelques mois, la secrétaire de mairie de Labastide-Cézéracq décide de faire un peu de rangement dans les archives. Elle découvre dans un tiroir tout un tas d'anciennes photos d'identité datant probablement de la dernière guerre. En cette période, les personnes devaient fournir à chaque demande de carte d'identité, une photo de face et une autre de profil ; la photo de face était destinée à être fixée sur la carte d'identité et la photo de profil était conservée en mairie ce qui explique que toutes les vues retrouvées sont des profils ! La secrétaire de mairie décide de coller ces photos dans un cahier afin de les conserver. Les anciens de Labastide sont consultés pour remettre des noms sur ces visages ; pour la plupart c'est possible mais certains visages demeurent inconnus quand soudain quelqu'un se souvient de la présence des lorrains à cette époque. On s'empresse de consulter la "lorraine" restée sur place (Mme Lalanne) qui parvient à remettre un nom sur la plupart d'entre eux. Ce sont ces photos que cette dernière m'a gentiment fait parvenir et que nous publions ci-après. Ces photos, représente quasiment la seule "mémoire visuelle" de cette époque. Grâce à elles et surtout aux témoignages de nos aînés, nous pouvons encore faire revivre cette période douloureuse par certains cotés et heureuse par d'autres.



Ci-dessus : Eglise de Labastide-Cézéracq, aujourd'hui

Ci-contre en haut : Ancienne école des filles, aujourd'hui transformée en mairie.

SOUVENIRS LORRAINS EN BEARN

Ainsi, parmi les familles évacuées vers Labastide-Cézéracq, on retrouve beaucoup de membres de la famille FELIX. Voici par exemple les visages de Eugénie FELIX (qui était la grand-mère de M. Robert VARINOT et qui habitait dans la maison que ce dernier occupe actuellement). En dessous, on découvre Eugène FELIX qui habitait deux maisons plus bas (actuellement maison de M. Raymond MULLER).



Eugénie FELIX



Eugène FELIX

Entre ces deux maisons (c'est à dire dans l'actuelle maison TOMASINO) demeuraient la famille JEAN dont plusieurs membres sont représentés ci-après : Joseph JEAN dit "Tahiti" et sa femme Maria qui faisait office de servante de l'abbé BIENTZ.



Joseph JEAN dit "Tahiti"



Maria JEAN

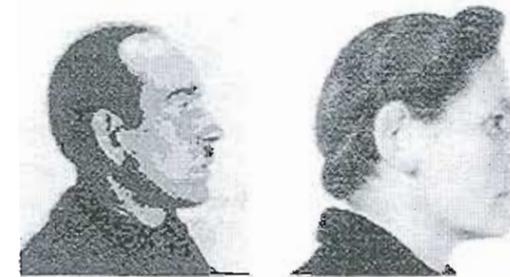
L'abbé BIENTZ également représenté ci-dessous habitait en face dans la maison qui est aujourd'hui propriété de Madame Marie REBOIS, au 10 rue de Luppy. L'abbé Bientz est décédé après la guerre dans la maison de sa servante Mme JEAN.



L'abbé BIENTZ

SOUVENIRS LORRAINS EN BEARN

Autre famille typique de Beux : la famille BASTIEN. Découvrons le visage de Edouard et Rose BASTIEN que bon nombre d'entre nous ont connu et qui habitaient l'actuelle maison GIRON, au 8 rue de Luppy. Ce couple eut la joie de fêter son 70ème anniversaire de mariage ce qui est tout à fait exceptionnel !



Edouard et Rose BASTIEN

Découvrons également Victor BASTIEN, (frère d'Edouard) et sa femme Aurélie qui sont les parents de Henri BASTIEN bien connu dans notre village.



Victor et Aurélie BASTIEN



Victor et Aurélie BASTIEN

Ci-dessous, Eugénie BASTIEN qui était la mère de Lucie BASTIEN, épouse CAZALA également figure bien connue des aînés de notre village. Dessous, les visages de Jeanne et Albert BASTIEN qui étaient la soeur et le frère de Lucie.



Eugénie BASTIEN



Albert et Jeanne BASTIEN

La photo suivante est celle de Monsieur BURT qui était l'instituteur de Beux à l'époque. Celui-ci avait épousé une parisienne et au moment de l'expulsion, les allemands avait ordonné celle de sa femme mais exigeait que lui reste au village car on manquait d'enseignants.



Monsieur BURT, instituteur à Beux.

Mais, l'instituteur n'entendait pas être séparé de son épouse et quelques jours après le départ de la population pour le sud-ouest, celui-ci s'enfuit de notre région en motocyclette pour rejoindre sa bien-aimée et en même temps "ses ouailles". C'est ainsi qu'il se rendit par ses propres moyens jusqu'à la sous-préfecture de Pau où on lui indiqua l'endroit où la population de Beux avait été évacuée. Il put ainsi retrouver sa femme et ses amis de Beux. C'est d'ailleurs lui qui fit la classe aux enfants de notre village durant toute cette période. Encore une anecdote rapportée par Mme Lalanne : la population de Labastide-Cézéracq fut très surprise de découvrir que la classe des petits lorrains débutait et se terminait toujours par une prière ; preuve que les traditions du "droit local" restaient vivaces même en dehors de Moselle. D'ailleurs, les enfants lorrains et béarnais étaient séparés dans des classes différentes. On peut d'ailleurs découvrir l'actuelle école qui à l'époque était l'école des garçons et celle des petits lorrains.



Ancienne école des garçons (et celle des enfants de Beux) à Labastide-Cézéracq

Découvrons encore le visage de Monsieur Eugène RENE dit Léon, décédé l'année dernière, ainsi que celui de son beau-père, Monsieur BEAUCOURT.



Eugène RENE dit Léon



M. Joseph BEAUCOURT

Autre famille, bien représentée à Beux, celle des JOLY dont certains membres étaient à Labastide-Cézéracq et d'autres à Casteide-Candau. Parmi les premiers, découvrons les visages de Jeanne JOLY née FELIX et épouse de Lucien JOLY, et leur fille Lucienne. Leur ferme était située au 30 rue principale.



Jeanne JOLY née FELIX et sa fille Lucienne

Nous refermons ici le dossier des photos d'identité. Malheureusement, la qualité n'est pas très bonne à force d'être recopié mais pour les personnes intéressées, ces photos sont à leur disposition à la mairie où des tirages agrandis pourront leur être remis.

Casteide-Candau

Poursuivant mon périple, je me rendis ensuite à Casteide-Candau. Il a déjà été évoqué dans quelles circonstances, une partie de nos concitoyens se retrouvèrent là-bas au lieu d'aller à Casteide-Cami, je n'y reviendrait pas. Les familles concernées étaient les COLIN, JOLY,

Contrairement à Labastide-Cézéracq, Casteide-Candau est un village plus vallonné une peu semblable au nôtre. De ses collines, on aperçoit par beau temps les Pyrénées toutes proches. Sa situation plus isolée, faisait que les familles avaient l'habitude de vivre plus ou moins en autarcie. Et malgré la guerre, les vivres ne manquaient pas dans cette région. Clémence MIELNICK me racontait que du fait de l'éloignement des marchés, les habitants de Casteide consommaient eux-mêmes leurs différentes productions et qu'à aucun moment de la guerre, ils n'ont manqué de quoi que ce soit en matière de nourriture, ni souffert de bombardements ou du passage des troupes. Comme quoi, l'isolement a parfois du bon !

Arrivé à Casteide-Candau, je cherchai d'abord la ferme de Pierre Cazaubon que m'avait indiqué son frère à Artix. Sans doute mal orienté, je me retrouvai dans la cour d'une ferme où s'affairait un vieux monsieur. Je me présente et m'adresse à lui, pensant qu'il s'agissait de Monsieur Cazaubon. Le vieux monsieur m'indiqua que je faisais erreur mais il fut très content de se remémorer du séjour de nos concitoyens dans son village. Il se souvenait notamment de Clémence COLIN (aujourd'hui, Mme MIELNICK) qui venait de temps à autre travailler chez eux. Il me demanda de lui passer le bonjour et sembla très ému de ces vieux souvenirs.

Un peu plus tard, je me dirigeais vers la ferme CAZAUBON. Je fus reçu très gentiment et, là encore, autour d'un verre on évoqua les souvenirs, encore bien vivaces, de toute cette période. Monsieur Pierre CAZAUBON se souvient très bien des familles VIZE, COLIN et JOLY qui étaient installés dans des bâtiments appartenant à sa famille et situés non loin de sa ferme.



Monsieur Cazaubon est venu en visite en Lorraine et a continué à entretenir des relations avec la famille VIZE autrefois propriétaire de la ferme de la Haute-Beux.

Encore quelques vues de ce charmant village d'où nos anciens ont conservé tant de souvenirs.

L'ancienne fontaine - lavoir, (dénommé " La Houn de Labielle") aujourd'hui aménagée en aire de repos et de pique-nique.



L'église, qui comme la nôtre est entourée du cimetière. Combien de fois, nos aînés sont-ils venus y prier pour obtenir la grâce de retourner dans leur Lorraine chérie que l'abondance de biens et la douceur du climat

SOUVENIRS LORRAINS EN BEARN

ne pouvait malgré tout faire oublier au fond de leurs coeurs.



L'entrée nord de Casteide-Candau
Ci-dessous, l'église de Casteide-Candau

En conclusion, je peux dire que les gens de Beux ont gardé de bons souvenirs de leur séjour en Béarn et d'après les témoignages recueillis sur place ont également laissé un bon souvenir là-bas. Peut-être pourrait-on un jour renouer certains liens entre nos communes afin de ne pas oublier cette période de notre histoire locale.

Merci à toutes les personnes, à Beux et dans les trois villages béarnais, qui par leur témoignages et les documents qu'ils m'ont fournis, ont permis de redonner vie à ces souvenirs. Je remercie tout particulièrement Monsieur et Madame Lalanne ainsi que la municipalité et la secrétaire de mairie de Labastide-Cézéracq pour l'envoi des photos d'identité en souhaitant pouvoir nous retrouver un jour prochain pour faire plus amples connaissances et évoquer à nouveau ensemble ces moments du passé commun de nos villages.

Bernard GUITTER



EURO : une soirée pour se familiariser avec la nouvelle monnaie.



Le 19 décembre 2001, une soirée ayant pour thème "Initiation à l'euro" a été organisée à l'intention de la population de Beux et plus spécialement de ses anciens. Une invitation avait été distribuée dans toutes les boîtes à lettres du village. Malheureusement, seule une petite dizaine de personnes étaient présentes. Cependant, ces dernières n'ont pas regretté d'être venues ce soir là. Un formateur spécialisé a commencé par refaire brièvement l'histoire de l'Europe et a expliqué comment était née notre nouvelle monnaie et pour quels motifs. Ensuite, il a présenté les nouvelles pièces et les nouveaux billets, il a distribué aux personnes présentes, une documentation ainsi qu'en cadeau à chaque participant, un convertisseur francs - euros. Après quelques petits exercices fait par le groupe, chacun est rentré chez soi avec peut-être un peu moins d'appréhension vis-à-vis de l'euro.

A titre de rappel, voici ci-dessous les principales étapes de la mise en place de l'euro.

À PARTIR du 1^{er} janvier 2002 : toutes les étapes à venir...

Les pièces et les billets sont mis en circulation pour que vous puissiez tout payer en euros.

Le 1^{er} janvier 2002 :
l'euro est là. 

Les banques et la Poste mettent les euros en circulation et plus particulièrement les petites coupures.

La monnaie en euros

Pour faciliter le retrait des pièces et des billets en francs, les **commerçants commencent à rendre la monnaie en euros.**



Vous obtenez donc vos euros aux guichets des banques et de la Poste, aux distributeurs de billets et lorsque l'on vous rend votre monnaie.

Les paiements en chèques, virements et cartes bancaires se font uniquement en euros.

Vous échangez progressivement et naturellement votre monnaie courante en francs contre des euros.

A partir de cette date, tous vos achats se font en euros. Les paiements en pièces et billets en francs ne sont plus autorisés.

Le 17 février 2002, à minuit :
fin des paiements en francs

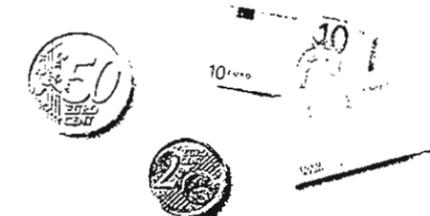
Vous pouvez échanger gratuitement jusqu'au 30 juin 2002 vos pièces et billets en francs auprès de votre banque, de la Poste et de la Banque de France qui vous préciseront les modalités de cette opération.

Jusqu'au 30 juin 2002

Après cette date, vous pourrez échanger gratuitement au Trésor Public ou à la Banque de France vos pièces en francs pendant 3 ans et vos billets en francs pendant 10 ans.

Après le 30 juin 2002

et de l'IEDOM pour les départements d'outre-mer.



Quand des parents d'élèves entrent en résistance ... ou chronique d'une fermeture avortée.

Notre histoire commence au printemps dernier lorsque notre nouvel inspecteur d'académie prononce sur la base de chiffres prévisionnels erronés et alors que les effectifs sont en augmentation, **la fermeture de la deuxième classe maternelle de notre regroupement scolaire**. Cette fermeture annoncée a pour conséquence immédiate d'une part **la fermeture de la section des tout petits** accueillis à l'école depuis plus de dix ans et de l'autre **le rattachement à l'école primaire** de nos 10 enfants de grande section ainsi privés de leur dernière année de maternelle.

A la rentrée malgré des effectifs largement plus importants que les normes de réouverture, M. l'Inspecteur refuse d'admettre son erreur. Il s'agit bien là d'un véritable **démantèlement** d'école puisque l'école se trouve amputée de **la moitié de ses effectifs et de ses sections**.

A l'unanimité les parents d'élèves concernés refusent la situation et décident avec le soutien de nombreux autres parents de maintenir la deuxième classe le temps qu'il faudra à l'inspecteur pour ouvrir yeux et oreilles et satisfaire notre demande légitime de réouverture.

Une classe sauvage est donc organisée qui va accueillir tout-petits et grands dans le local de la 2ème classe fermée, après autorisation de la municipalité de Luppy et sous la surveillance quotidienne de parents d'élèves qui se relayent auprès des enfants pour leur apporter un peu de cette scolarité maternelle qui leur est refusée.



Parallèlement des démarches de toutes sortes sont entreprises :

- Nous tentons une nouvelle audience auprès de M. l'inspecteur qui avec force mépris, nous assure qu'il ne peut (lisez "ne veut") plus rien faire !

Nous élaborons diverses approches de sensibilisation de l'opinion publique : distribution de tracts avec blocage de carrefour du Cheval Blanc et à Metz ; démonstration symbolique de notre colère avec jeté de couches usées devant les locaux de l'inspection et la préfecture ; reportages de presse écrite et télévisée à l'école pour nos 1er et 2ème mois de classe sauvage ; match de soutien de l'équipe de foot de Luppy portant maillot aux couleurs de l'école ; exposition de notre classe sauvage rue Serpenoise et signature d'une nouvelle pétition ... Nous cherchons chaque semaine à interpeller l'avis du public et à l'informer de notre action?

- Nous recherchons l'appui d'élus pouvant intercéder en notre faveur.

La campagne électorale pour les sénatoriales nous donne l'occasion de rencontrer MM. Masseret et Todeschim qui nous assurent et nous démontreront dès lors leur soutien à notre cause.

A la veille des vacances de la Toussaint, nous obtenons, grâce aux organisations syndicales enseignantes, une audience au **ministère de l'éducation nationale**, où l'on nous assure que l'on a été entendu. Mais il nous faut encore attendre le 23 novembre, date de la commission départementale de l'éducation nationale (CDEN) qui statue officiellement de la redistribution éventuelle de postes. Alors, courageusement il nous faut encore tenir, poursuivre ce que nous appelons "nos tours de garde" auprès des élèves, fixés chaque lundi soir par une réunion où nous décidons ensemble des actions à mener. Pourtant nous sommes tous à bout de force. A cette date, **c'est 11 semaines de gardes et d'actions, plus de 70 demi-journées d'école** qu'il nous aura fallu assurer en plus de la charge quotidienne de nos vies familiales et professionnelles.



A la C.D.E.N. du 23 novembre l'inspecteur acculé par les syndicats, les élus et Madame le Préfet nous accorde un **demi-poste permettant d'assurer l'accueil des tout-petits à mi-temps**.

Ce n'est là que le début d'une demie-victoire, puisque **l'intégration des grands en maternelle** nous est toujours refusée ; réintégration que nous obtiendrons après une 12ème et ultime semaine d'occupation et la médiation du sous-préfet dépêché sur les lieux en empêchant l'intervention des forces de l'ordre.

Finalement, le 4 décembre au matin, notre école maternelle pouvait accueillir de nouveau tous les enfants en âge de la fréquenter.

Il ne nous restait plus après cela qu'à organiser une petite fête pour régaler tous les acteurs et remercier tous ceux qui nous avaient soutenus tout au long de cette aventure ...

Si cette histoire vous paraît finir bien, sachez quand même que **le demi poste obtenu n'est qu'un moyen de remplacement mis à disposition jusqu'à la fin de l'année et qu'il ne vaut pas réouverture**. Les nouvelles normes plus favorables devraient cependant rendre effective cette réouverture pour la rentrée prochaine si l'administration échaudée par notre mobilisation veut bien prendre en compte honnêtement l'ensemble des élèves de l'école maternelle.

Vous n'aviez peut-être pas compris notre acharnement à refuser cette fermeture, vous aviez peut-être trouvé dérisoire de mobiliser tant d'énergie à défendre le droit à l'école d'une poignée d'enfants si jeunes, vous pensiez qu'on ne peut rien faire contre une décision de l'administration. ... ? nous espérons qu'après ce récit, vous comprendrez combien **il est important de refuser la fatalité de l'arbitraire** et qu'il est souvent **possible de réussir à sauver une classe et une école pour peu qu'on y croit vraiment**.

Certes, le gain obtenu n'est pas celui espéré mais le demi-pas de recul forcé que nous avons imposé vaut bien davantage dans le combat redoutable que livre l'administration pour récupérer des postes coûte que coûte. Sans doute, la tentation sera-t-elle grande pour elle d'opérer encore de la sorte dès qu'un effectif faiblira. (A Beux, dès la prochaine rentrée ?)

Il faudra sans doute que nous sachions, au regard de cet épisode de l'automne 2001, rester **mobilisés et solidaires pour préserver la place exacte de nos écoles de campagne**.

Merci à M. le Maire de la place accordée dans ce journal à une chronique un peu trop bavarde et merci à tous de votre attention.

Les parents d'élèves de comité de défense de Luppy-Beux.

AEROPORT DE METZ - NANCY - LORRAINE

LE PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (P.E.B.) SOU MIS A ENQUETE PUBLIQUE

La préfecture a enfin décidé début 2001, de lancer l'enquête publique à propos du plan d'exposition au bruit concernant l'aéroport de Metz-Nancy-Lorraine qui s'étend à quelques kilomètres de notre village.

Tout d'abord qu'est-ce qu'un plan d'exposition au bruit. C'est un document d'urbanisme, comme un plan d'occupation des sols qui édicte les possibilités de construction dans un périmètre autour de l'aéroport en fonction des niveaux de nuisances sonores calculés à partir de mesures et de calculs savants.

Ainsi on détermine ce que l'on appelle le niveau psophique de différents points situés dans la zone à proximité de l'aéroport. Ensuite, on relie entre eux les points ayant le même niveau psophique c'est à dire sur lesquels le niveau de gêne est identique ; on obtient donc des lignes isopsophiques (comparables à des courbes de niveaux ou des courbes de pressions atmosphériques).

Une fois ces courbes reportées sur une carte géographique, on délimite des secteurs compris à l'intérieur de courbes d'un niveau donné ce qui détermine 3 types de zones :

- **la zone de niveau A** : c'est la zone directement située autour de la piste où la gêne sonore est très importante. Dans cette zone toute construction d'habitation est interdite. Seules sont autorisés les constructions nécessaires au fonctionnement de l'aéroport.

- **la zone de niveau B** : un peu plus étendue, cette zone interdit également toute construction à usage d'habitation à l'exception de cas spécifiques (personnels de sécurité, hôtel pour passagers, etc...)

- **la zone de niveau C** : c'est celle qui nous intéresse et qui fait l'objet de l'enquête publique. En effet, si les niveaux de gêne sonore qui servent à déterminer les zones A et B sont déterminées par la loi, le niveau psophique servant à délimiter la zone C est soumis à enquête et peut donc être fixé à un niveau élevé correspondant à un territoire restreint ou au contraire à un niveau plus faible et donc un territoire plus vaste.

Sachant que dans la zone C, toute nouvelle construction devient également impossible comme en zone A ou B, le choix n'est donc pas neutre. Il faut choisir entre une zone C très vaste entraînant la mort programmée de certains villages qui seront condamnés à voir stopper tout développement futur ou à l'inverse si l'on prend le parti de choisir une zone C minimaliste, de prendre le risque d'exposer de futurs résidents à un niveau de gêne sonore insupportable. Remarquons que rien n'est prévu concernant les résidents existants !

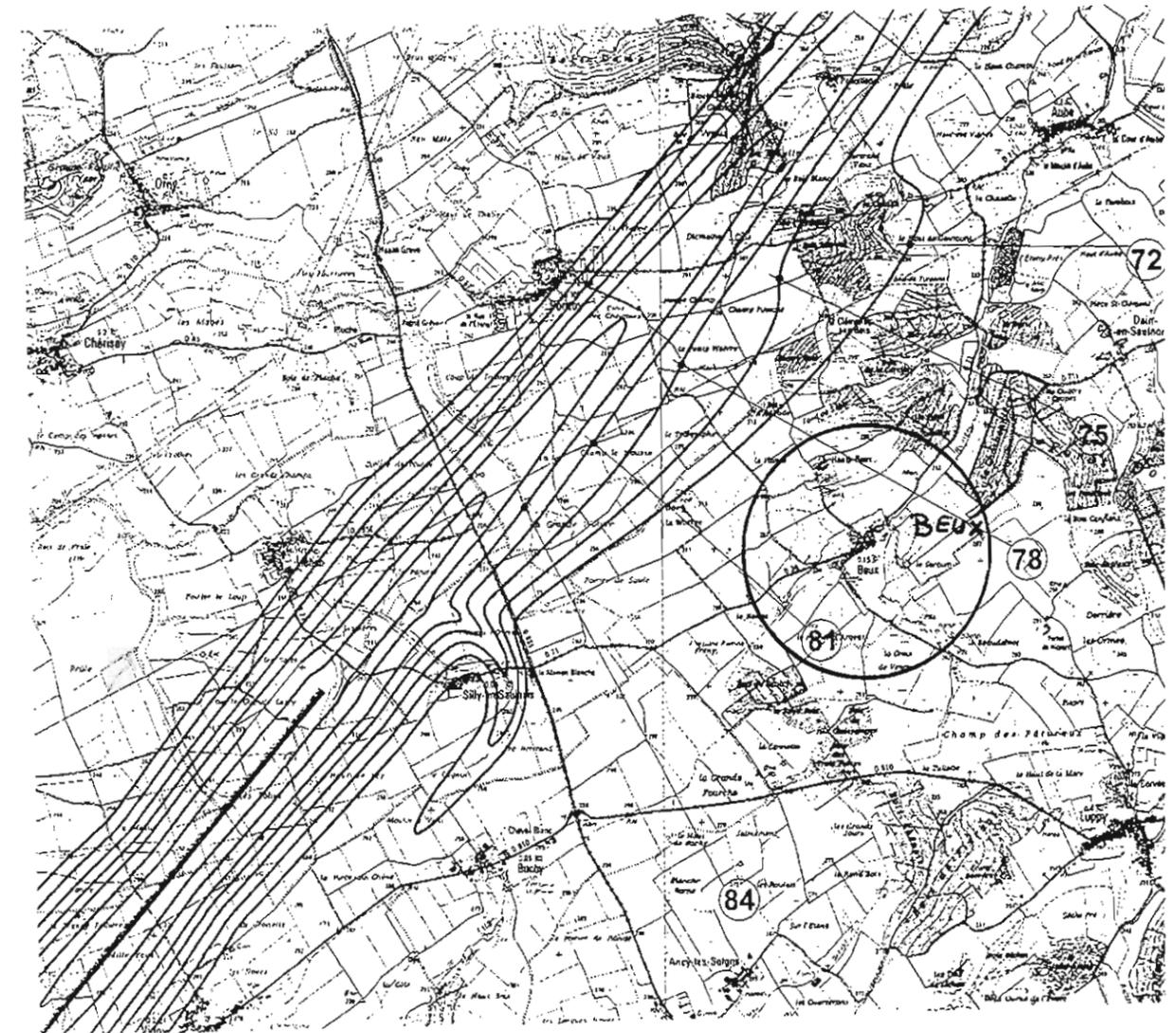
Beaucoup d'associations de défense de l'environnement ont opté pour la dénonciation du P.E.B. (que paradoxalement elles appelaient de leur vœux auparavant) et son rejet pur et simple par les communes. Si cette position pouvait marquer une forme de protestation, elle ne servait en rien à faire avancer leur cause. En effet, en l'absence d'avis des communes, le préfet adopte le P.E.B. de toute façon. Il a donc paru plus efficace, à notre conseil municipal de prendre une position sur le sujet tout en rappelant son opposition aux vols de nuits entre 22 h et 6 h (voir par ailleurs dans ce numéro le texte complet de la motion qui a été voté à l'unanimité).

Concernant l'indice psophique à retenir, notre conseil municipal a choisi, l'indice 72 qui représente pratiquement la zone de protection la plus large. Cette zone d'indice 72 touche très peu la commune de Beux ; seules quelques parcelles à usage agricoles en limite du ban de Pontoy sont touchées et le

développement de notre village, même avec la zone de protection la plus large qui a été choisie, n'est pas compromis.

Cependant, empressons-nous de préciser qu'être en dehors de cette zone C ne signifie aucunement que l'on n'entende pas le bruit des avions. Cela signifie simplement que le niveau est jugé globalement supportable si l'on raisonne en moyenne. Chacun sait malgré tout que certains jours en fonction de la direction des vents, du temps qu'il fait, du non-respect par les pilotes des couloirs aériens et pour d'autres multiples raisons, les mouvements de certains appareils se fait entendre.

Afin d'illustrer ce qui vient d'être expliqué ci-dessus, nous vous donnons copie de la carte des niveaux psophiques publiée dans le dossier d'enquête publique. Remarquons, une fois de plus que très peu de gens se déplacent lors de ces enquêtes ; c'est bien dommage car c'est une occasion inespérée de donner son avis à un commissaire enquêteur totalement indépendant , et parfois une remarque pertinente d'une personne vaut bien mieux que des pétitions ou des manifestations !



On remarquera que si le village de Beux est totalement épargné par la zone C (quand bien même serait-elle encore élargie), d'autres sont moins chanceux. Sanry-sur-Nied en Moselle et Eply en Meurthe-et-Moselle sont situés en plein dans les zones d'approche et de décollage et risquent d'être quasiment bloqués dans leur extension. C'est assez paradoxal car ils sont bien plus éloignés que d'autres de la piste mais situés juste dans l'axe de celle-ci. Ayons un peu de compassion pour eux.

Quelques mises au point !!!

Régulièrement, il nous faut malheureusement refaire quelques petites mises au point relatives au comportement de certains de nos administrés. Rappelons-nous que la vie en communauté impose de respecter certaines règles, faute de quoi on dérive rapidement vers l'anarchie. De plus, que constate-t-on trop souvent ; ceux-là même qui enfreignent les règles sont les premiers à venir se plaindre en mairie du fait que les autres ne les respectent pas. Alors, que chacun se ressaisisse et réfléchisse au minimum de respect du à autrui.

Quelques exemples en vrac ...

A l'occasion de travaux, on se fait livrer des tas de sable ou d'autres matériaux devant chez soi sur le trottoir sans se soucier de la possibilité pour les piétons de pouvoir continuer à circuler sans être obligés d'emprunter la chaussée.

Ailleurs, on s'arroge le droit de déposer son stock de bois de chauffage toujours sur le trottoir ou sur tout autre espace public sans même penser à en demander l'autorisation ni se soucier de la gêne que cela peut occasionner aux autres !

Ici encore, un tas de gravats qui défigure l'aspect du village quand d'autres font des efforts importants pour l'embellir. Passons également sur les graffitis, tags et autres dégradations de toutes sortes qui traduisent bien l'état d'esprit de leurs auteurs.

Autre problème important : le stationnement des poids lourds dans l'agglomération. Jusqu'à présent les différentes recommandations faites à leurs chauffeurs sont restées sans effet notable.

Il faut tout de même savoir que la structure d'un trottoir n'est pas prévue pour supporter le poids d'un camion !

A quoi cela sert-il que la commune dépense des sommes importantes pour la réfection des voiries si dans les jours suivants, ces chauffeurs indéclicats détériorent volontairement ces équipements et cela par pur confort personnel, une fois de plus sans aucun souci de la collectivité ! Un emplacement pour les poids lourds est prévu à l'entrée de la commune sur la RD 71, utilisez-le mais de grâce épargnez nos voiries communales !

Solutions et conséquences

Jusqu'à présent, la municipalité comptait sur l'intelligence de chacun afin que le bien public soit respecté. Apparemment cela n'est pas suffisant, loin s'en faut. Un dernier rappel est fait aux uns et aux autres par le biais de cet article. Si dans les mois qui viennent les comportements ne changent pas, des mesures répressives seront prises à l'encontre de leurs auteurs.

Rappelons encore l'obligation d'entretien des trottoirs devant la propriété de chacun d'entre nous. Balayage régulier et déneigement quand c'est nécessaire sont obligatoires !

Alors certains rétorqueront qu'en ville, toute ces tâches sont assurées par du personnel communal. Certes, mais les moyens financiers ne sont pas les mêmes. Alors, si chacun se désintéresse de ces petites tâches d'intérêt général, il faudra peut-être en venir à des prestataires extérieurs, mais dans ce cas il faudra être conscient que le montant des impôts locaux devra sévèrement être revu à la hausse !

Est-ce vraiment ce que l'on souhaite en venant s'installer en milieu rural ? La municipalité espère que non mais ayons tous bien cela à l'esprit dans nos actes de tous les jours.

Un comité renouvelé à la tête du foyer rural de Beux.

Après plusieurs années passées à la présidence du foyer rural de Beux, Marie-Paule PIDOLLE a souhaité transmettre le flambeau. En même temps qu'elle, plusieurs membres de l'ancien comité ont également quitté le comité ou changé de fonction en son sein. Auparavant, l'ancienne présidente a rappelé au cours de l'assemblée générale qui s'est tenue à la salle des fêtes, le bilan moral et financier de l'année qui vient de s'écouler. Elle a rendu hommage à tous ceux qui se sont dévoués à ses côtés pour que la vie associative de notre village se maintienne malgré le temps et l'énergie que cela consomme. Un merci tout particulier à Mme Christine Lecomte pour son action au sein du comité, sa bonne humeur et son entrain si communicatif !



Marche de printemps et St-Nicolas : deux manifestations organisées en 2001.

Le bilan des actions menées en 2001 est une fois de plus élogieux : cours de gym féminine, marche, soirée jeux, feu de la St-Jean, fête patronale, Halloween, St-Nicolas etc... Sur le plan financier, la situation est également bonne et le nouveau comité a les moyens de réaliser ses projets grâce à la bonne gestion passée.

Souhaitons bonne chance à la nouvelle équipe composée comme suit :

Président :	Michel REBOIS
Vice-président :	Jonathan EBY
Trésorière :	Michèle GRAD
Trésorier-adjoint :	Raymond PORT
Secrétaire :	Sylvie HERGEL
Secrétaire-adjoint :	Chantal LAURENTJOIE
Assesseurs :	Marie-Paule PIDOLLE, Bernard GRAD, Bernard GUITTER, Vincent LAURENTJOIE

A l'heure où nous mettons sous presse, le comité ne nous a pas encore communiqué son programme pour 2002, mais les différentes manifestations seront annoncées par tract dans les boîtes à lettres comme de coutume. Le comité compte sur la **participation** du plus grand nombre d'entre vous aux différentes activités qui seront organisées cette année et **vous en remercie d'avance**.

PAGE PRATIQUE

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES DE BEUX

TARIFS

Prestations	Résidents de Beux *	Non résidents
Journée	50 €	100 €
Supplément cuisine	15 €	50 €
Week-end	80 €	160 €
Supplément cuisine	30 €	80 €
Location après-midi (enterrements etc...)	25 €	

* pour bénéficier du tarif résident, la location doit avoir un caractère strictement familial et concerner directement une personne effectivement résidente à Beux.

La location de la vaisselle n'est pas incluse dans les prix indiqués ci-dessus.
La vaisselle étant propriété du Foyer rural de Beux, c'est à cette association qu'il convient de s'adresser et de régler la location de la vaisselle.
A titre indicatif, la mise à disposition de vaisselle revient à 8 € pour les personnes membres de l'association et 25 € pour les autres.
La casse se paie au tarif indiqué sur la liste de la vaisselle mise à disposition.

Vaisselle disponible

Assiettes plates
Assiettes à dessert
Fourchettes, couteaux simples, couteaux à steack, cuillères à dessert,
Verres ballons, flûtes à champagne
Carafes, cendriers,
Tasses à café, tasses à moka, bols pyrex

MAIRIE

Mairie 35, Rue principale 03.87.57.64.30

Heures d'ouverture au public : **Lundi et jeudi de 18 h à 20 h.**

Maire : M. Bernard GUITTER 19, Rue de Luppy 03.87.57.61.47
Adjoints : M. Claude JOLY 3, Rue principale 03.87.57.73.84
Mme Marie-Paule PIDOLLE 25, Rue principale 03.87.57.77.87

Secrétaire de mairie : M. Daniel SZYSKOWSKI

VIE SCOLAIRE

Maternelle (2 classes à Luppy) Directrice Mme Catherine CARDON 03.87.57.63.58
Ecole de Beux (CE1 et CE2) Directrice Mme Anne-Laure NICOLAS 03.87.57.79.65
Ecole de Luppy (CP et CM1 et 2) Directrice Mme Michèle NOVICKI 03.87.57.63.58
Collège : Collège Lucien Pougué de Rémilly 03.87.64.60.79

OU S'ADRESSER POUR :

Urbanisme : Mairie ou DDE METZ-NORD 10, Rue Périgot 57025 METZ
Eau : Société Mosellane des Eaux à Metz 03.87.30.89.29
Electricité : U.E.M. Place du Pontiffroy 57000 METZ 03.87.34.44.44
Poste : La Poste Place de la gare 57580 REMILLY 03.87.64.64.64
Perception : Trésorerie de Rémilly 1, Au parc 57580 REMILLY 03.87.64.60.47
Assistance sociale : Centre Médico-social de St-Julien les Metz 03.87.37.76.40
ANPE : Agence pour l'Emploi Place St-Nicolas à METZ 03.87.75.92.60

URGENCES

Gendarmerie Brigade de Rémilly **17** ou 03.87.64.61.00
POMPIERS Centre de secours de Rémilly **18** ou 03.87.64.73.33

ORDURES MENAGERES

Collecte des ordures ménagères : **Lundi matin à partir de 7 h.** (si férié, voir avis dans la presse et affichage - en général ramassage avancé au samedi précédent)

Collecte sélective : Lundi matin à partir de 6 h. une semaine sur deux
Papiers (écobac bleu) - Emballages alimentaires (écobac jaune)
Le verre usagé est à déposer dans le conteneur à verre situé rue principale près de la mairie.

Déchetterie de Rémilly : ouverte du lundi au vendredi de 14 h à 18 h (hiver) ou 15 h à 19 h (été)
(Route de Béchy) et le samedi de 9h à 18 h (hiver) ou de 10h à 19 h (été)

COMMUNAUTES RELIGIEUSES

Culte catholique : Presbytère de Rémilly : Abbé Jean-Luc JOST 03.87.64.65.92
Culte protestant : Presbytère protestant de Courcelles-Chaussy 03.87.64.00.19

LOISIRS

Foyer Rural de Beux Président : Michel REBOIS 10, Rue principale

